



Tel 04 92 57 80 73
contact@manteyer-mairie.fr

MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Arrêté n°011-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260330-011-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement pour la "Chasse aux œufs"

Le maire de la commune de Manteyer

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant la demande reçue en date du 27 mars 2026 par l'association « Tous en Chemins » sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'y organiser « la chasse aux œufs ».

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de « la chasse aux œufs », qui se déroulera le 12 avril 2026 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

ARRÊTE :

Article 1 : Le dimanche 12 avril 2026 de 9h et jusqu'à 13h, le stationnement sera interdit sur la place autour de la mairie et du four communal.

Article 2 : Le Chemin du Château sera interdit à toute circulation automobile Le dimanche 12 avril 2026 de 9h et jusqu'à 13h selon le plan ci-joint. L'association organisatrice installera des véhicules de part et d'autre de la voie afin d'assurer la sécurité des personnes. L'association organisatrice veillera à laisser l'accès à la mairie libre et à permettre l'intervention des véhicules de secours.

Article 3 : Les riverains seront avertis en amont par les membres de l'association organisatrice. Pendant cette période, la circulation sera réservée aux véhicules de secours.

Article 4 : La brigade de gendarmerie de Veynes est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Manteyer le 30 mars 2026

Le Maire,

Frédéric REY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

